

DG/ ♥

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

TRAVAIL JUSTICE SOLIDARITE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

D E C R E T

N°95/ 183 /PRG/SGG

RECTIFIANT L'ARTICLE 1ER DU
DECRET N° D/94/061/PRG/SGG
DU 30 JUIN 1994

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VU - La Loi Fondamentale;

VU - L'Ordonnance n° 0/92/025/PRG/SGG du 11 Mars 1992, portant Cadre Institutionnel et
Juridique des Entreprises Publiques;

VU - Le Décret n°94/078/PRG/SGG du 23 Août 1994, portant composition partielle du
Gouvernement de la République;

VU - Le Décret n°94/079/PRG/SGG du 26 Août 1994, complétant la composition du Gouvernement
de la République;

VU - Le Décret n° D93/133/PRG/SGG du 6 Juillet 1993, portant cession des actifs de l'Entreprise
SEMAPE aux anciens Travailleurs

VU - Le Décret n° D/94/061/PRG/SGG du 30 Juin 1994 rectifiant le Décret n° D/94/058/PRG/SGG
du 1er Juin 1994

-- DECRETE --

ARTICLE 1er/ L'Article 1er du Décret n° D/94/061/PRG/SGG du 30 Juin 1994 est rectifié ainsi
qu'il suit:

AU LIEU DE

ARTICLE 1ER (ancien). -/ L' Entreprise Nationale SEMAPE liquidée est cédée aux anciens
travailleurs regroupés en société anonyme de droit Guinéen, dénommé SOGUIMAPE-SA,
représentée par Monsieur **IBRAHIMA TOURE**, Inspecteur des Services Financiers et Comptables,
agissant en qualité de Président Directeur Général de la Société, à l'exception du terrain sis
à Conakry 1, objet du Titre Foncier n° 467 de Conakry 1 et sur lequel est bâti un magasin.

NOUVEAU**LIRE**

ARTICLE 1/ L'Entreprise Nationale SEMAPE liquidée est cédée aux anciens travailleurs regroupés en société Anonyme de droit Guinéen, dénommée SOGUIMAPE-SA, représentée par Monsieur IBRAHIMA TOURE, Inspecteur des Services Financiers et Comptables, agissant en qualité de Président Directeur Général de la Société, à l'exception du terrain formant la parcelle n° 14 du lot 24, objet du Titre Foncier n° 574 de Conakry¹ et sur lequel est bâti un magasin.

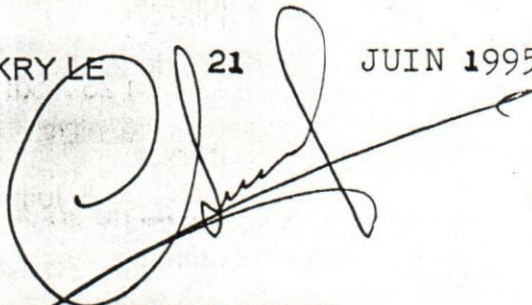
LE RESTE SANS CHANGEMENT

ARTICLE 2/ Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

CONAKRY LE

21

JUN 1995

**GENERAL LANSANA CONTE**